



Hervé Moizan,
*Odontologue des
 hôpitaux - Praticien
 hospitalier*
*Responsable Unité
 fonctionnelle Odontologie,
 CHU de Rouen*
*Coordinateur du numéro
 spécial **Odontologie
 hospitalière***

L'hôpital est le service public le plus apprécié des citoyens et des enquêtes d'opinions et toute contrainte financière à son égard est perçue comme une forme de cynisme face à la maladie, au handicap et à la souffrance.

Ce numéro spécial des Actualités Odonto-Stomatologiques est une forme de témoin de notre cœur de métier d'odontologue à l'hôpital. Lors de la rédaction du premier livre blanc sur l'odontologie hospitalière sous l'égide du Syndicat National des odontologues hospitaliers, nos prédécesseurs (Delestan et Collineau) militaient afin que l'odontologie existe en tant que discipline pleine et entière. Déjà, ils nous alertaient sur l'inadéquation de la nomenclature de l'exercice hospitalier, l'impérieuse nécessité de promouvoir des réseaux ville-hôpital, et dressaient les perspectives d'évolutions significatives de notre métier.

Aujourd'hui, soyons fiers de l'évolution démographique et structurale de l'odontologie hospitalière : 96 praticiens hospitaliers équivalents temps plein en 1999 pour 117 actuellement, 6 structures d'odontologie hospitalière à l'époque pour 107 établissements pourvus d'une unité odontologique à ce jour avec 2 nouvelles créations en 2012 en Seine-Maritime (CHU Rouen et groupe hospitalier du Havre) et d'autres perspectives à venir (Caen, Amiens), la création de l'internat qualifiant en odontologie et ipso facto de notre reconnaissance en qualité de spécialistes (chirurgie orale et médecine bucco-dentaire).

“ Douze ans après le livre blanc, quel avenir pour l'odontologie hospitalière ? ”

Cependant, cet optimisme a des limites et force est de constater que l'avenir n'est pas si rose face aux mutations de nos établissements. Comment maintenir et développer des activités hospitalières performantes dont la valorisation en terme financier est très faible ? L'attractivité du secteur public dépendra des conditions d'exercice des praticiens, des moyens techniques, humains et de la dynamique universitaire. L'hôpital n'offre pas le même niveau de rémunération des praticiens qu'en libéral, la seule alternance viable est que le travail y soit différent. Privilégions l'innovation, la complémentarité ville-hôpital, les activités spécifiques et de recours, faut-il encore que celles-ci soient justement valorisées et rémunérées (handicaps, polyopathologies...), notion qui doit impérativement évoluer. Si toutes ces réformes ne se font pas, il est légitime de craindre un défaut de vocation et une fuite vers un exercice différent pour un autre type de rémunération. Dans la réalité, la conversion du monde médical aux valeurs mercantiles soulève un questionnement éthique auquel nous sommes confrontés quotidiennement, face à une demande croissante de patients qui quittent les structures libérales du fait de dépassements d'honoraires importants.

Convaincu qu'il existe une place pour l'odontologie au sein de l'hôpital public d'excellence, notre tâche sera de défendre cette nouvelle ambition, tant les défis sont nombreux dans ce milieu en perpétuel mouvement.